



**2 Rue du Docteur Boutrois**

**14230 ISIGNY SUR MER**



## **Projet de Mise en place d'une Nouvelle Tour de Séchage**

**Éléments de réponse apportés à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)**

## Compréhension du dossier

### *Demande de complément :*

---






#### - Résumé de l'état initial






L'autorité environnementale recommande de compléter l'état initial de la zone de projet par un tableau récapitulatif des enjeux.

### *Réponse :*

---

Le tableau ci-après reprend les enjeux principaux du site identifiés dans l'état initial de l'étude d'impact.

ISIGNY SAINTE MERE – SITE D'ISIGNY-SUR-MER			
Consommation		Rejets	
 EAU	900 000 m <sup>3</sup> /an sur les 4 forages	 EAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>Eaux usées : 840 000 m<sup>3</sup>/an</li> <li>Eaux pluviales</li> </ul>
 ENERGIE	220 000 MWh/an	 AIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaudières biomasse et gaz (GES, poussières)</li> <li>Tours de séchage (poussières)</li> </ul>
		 DECHETS	70 % de valorisation

ENVIRONNEMENT DU SITE			
Qualité de l'environnement local			
 AIR	> 80% des mesures journalières montrent une qualité de l'air bonne à très bonne (indice Atmo de 2013 à 2017 à la station de Saint-Lô)		
 EAU	L'Aure des pertes (Fosse-Soucy) à la confluence de la Vire	<ul style="list-style-type: none"> <li>État écologique moyen (SDAGE 2011/2013)</li> </ul>	
	La station hydrométrique d'Isigny-sur-Mer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité biologique moyenne (SDAGE 2011/2013)</li> <li>Qualité physico-chimique médiocre sur le phosphore et le COT, bonne sur les autres paramètres (SDAGE 2000/2007)</li> </ul>	
	Aval et amont du point de rejet de la STEP du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité identique, pas d'impact significatif de la station d'épuration</li> </ul>	
Voisinage		Risques	
 Impact paysager	Mesures compensatoires	Technologique	Mesures préventives et curatives pour maîtriser le risque
 Circulation	Mesures de réduction	Sanitaire	
 Bruit	Mesures d'évitement	Inondation	
		Sismique	
		Foudre	
Zones protégées		Zones réglementées	
Zone humide	Mesures compensatoires	PLU	En cours de modification
ZNIEFF			
Zone Natura 2000			
SRCE (corridors écologiques)		SCOT	Conforme au futur SCOT
Parc naturel régional			

## Impact vis-à-vis du voisinage

### *Demande de complément :*

#### - Aspect paysager

L'autorité environnementale recommande d'enrichir le volet paysager de l'étude d'impact pour permettre davantage d'apprécier l'intégration paysagère de la future tour de séchage tant en vue lointaine que rapprochée.

#### *Réponse :*

Les vues paysagères suivantes replacent l'unité 3 dans son environnement local depuis :

- Le siège social de la coopérative Isigny Sainte-Mère.



- La rue du Docteur Boutrois



- La place de Verdun, en face de la mairie



**Demande de complément :**

---

**- Circulation**

L'autorité environnementale recommande de préciser les conséquences pour les riverains de l'augmentation de trafic routier liée à l'extension d'activité du site.

**Réponse :**

---

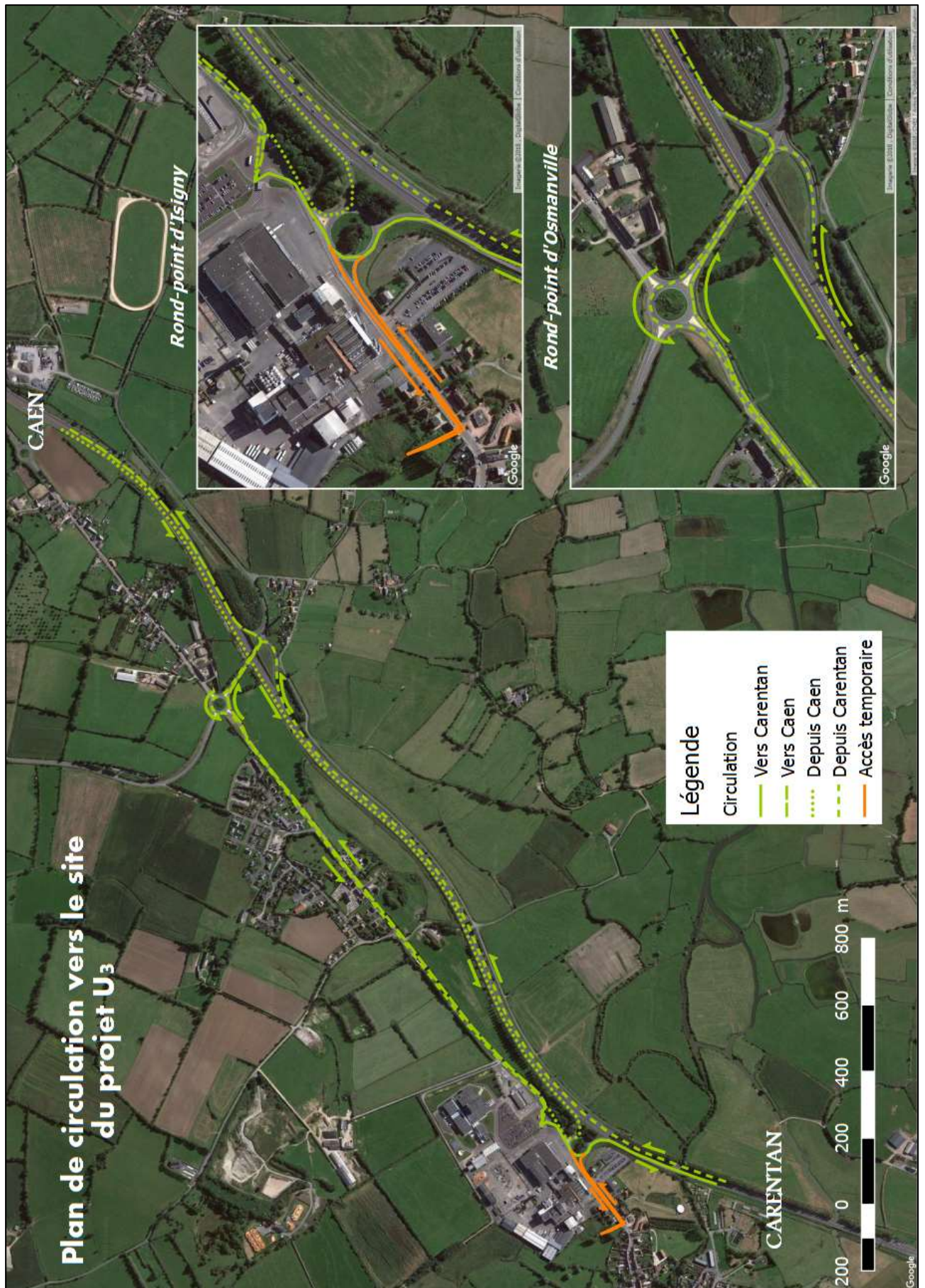
L'impact de l'unité 3 sur la circulation se distingue en deux phases : la phase travaux et la phase exploitation.

Durant la phase travaux, l'entrée du bourg d'Isigny sera sollicitée par les engins de travaux qui emprunteront l'entrée côté U3 (à côté de la station de surpression d'eau potable d'Isigny). Toutes les mesures seront prises pour limiter l'envol de poussières et les nuisances sonores, notamment :

- Les horaires d'accès au chantier seront limités de 7h à 19h.
- La chaussée sera nettoyée par temps trop sec (arrosage des zones poussiéreuses).
- Les engins de chantiers utilisés seront homologués.
- Les usagés du chantier se gareront principalement sur le futur parking de U3 (extension du parking existant derrière le siège social).

En phase d'exploitation, l'entrée côté U3, plus proche du bourg, ne sera plus utilisée : les camions de matières premières et de produits finis emprunteront l'entrée du site située à Osmanville, en passant par le poste de garde et évitant le bourg d'Isigny. La voie bordant U3 est réservée aux pompiers et aux secours. Aucune circulation n'aura lieu de ce côté de U3 en phase d'exploitation. Ainsi la circulation engendrée par la nouvelle unité n'impactera pas les habitations proches de l'unité 3.

Les itinéraires des camions et engins liés au projet sont présentés sur la carte ci-après.



**Demande de complément :**

---

**- Bruit**

L'autorité environnementale souligne l'intérêt des nouvelles mesures de bruit prévues dans les trois ans suivant la fin des travaux. Elle recommande de les faire figurer dans l'estimation des dépenses liées aux mesures d'accompagnement, et de préciser quels types de dispositions seraient envisageables en cas de dépassement des seuils de bruit autorisés.

**Réponse :**

---

L'unité 3 est conçue et orientée de façon à ne pas émettre de bruit vers les habitations au-delà de l'émergence admissible (5 dB(A) de jour et 3 dB(A) de nuit). L'ensemble des sources sonores (ouvertures, cheminée, entrées d'air, ...) est orienté vers le Sud ou l'Est, le nouveau bâtiment faisant également office d'écran.

Afin de valider cette absence de bruit significatif, la coopérative fera réaliser une campagne de mesures de bruit en limite de propriété 6 mois à 1 an après la mise en service de l'usine. Si les résultats obtenus lors de cette campagne sont supérieurs aux valeurs autorisées dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter de U3, la coopérative mettra en place des mesures de réduction telle qu'une isolation phonique renforcée sur la source incriminée afin de respecter les valeurs prescrites.

La campagne de mesures de bruit sera réalisée par un prestataire agréé indépendant. Son coût prévisionnel est de l'ordre de 3 000 €.



# Impact sur la biodiversité

## Demande de complément :

### - Synthèse des modifications impactant la biodiversité

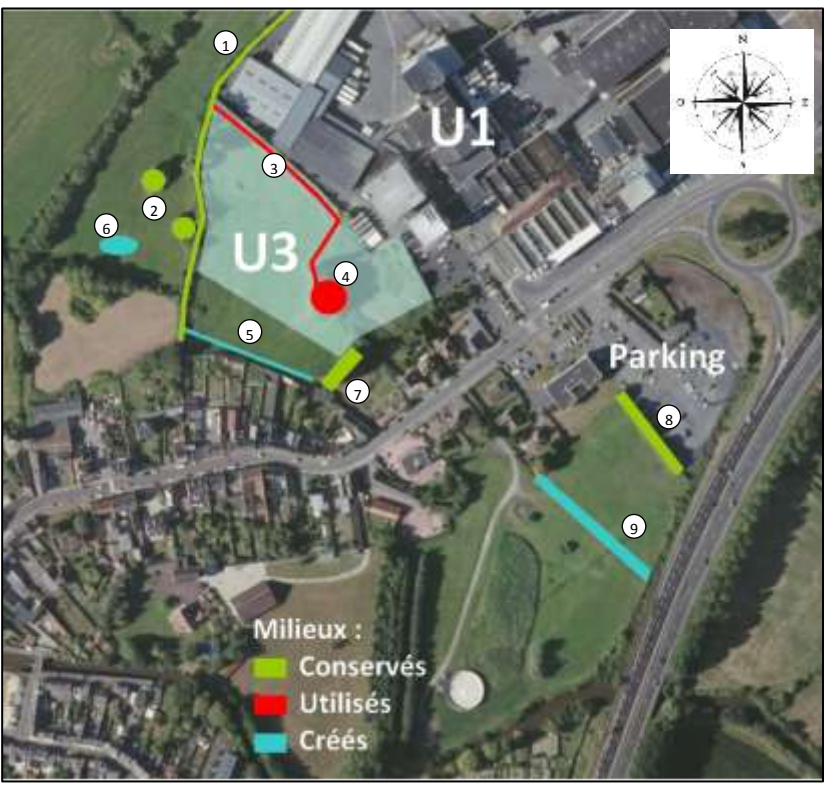
L'autorité environnementale recommande, pour en faciliter la compréhension par le public, de produire une illustration globale des éléments de biodiversité préservés, perdus et compensés, et de mieux préciser la renaturation de la parcelle occupée en phase travaux.

## Réponse :

### ➤ Synthèse du devenir des éléments de biodiversité à proximité du site

Les différents éléments paysagers conservés, utilisés et créés sont présentés dans le tableau et sur la carte ci-dessous.

N°	Habitats	Usage de l'espace		
		Conservés	Utilisés	Créés
1	Fossé bordant U1 et U3	✓		
2	Arbres remarquables	✓		
3	Fossé et haie séparant U1 de U3		✓	
4	Mare présentant peu d'intérêt écologique		✓	
5	Fossé et haie de compensation en bordure de site			✓
6	Mare de compensation			✓
7	Alignement de peupliers	✓		
8	Haie en bordure du parking existant	✓		
9	Haie en bordure de l'extension du parking			✓



### ➤ Renaturation de la zone chantier

La zone de chantier d'U3 sera renaturée afin de conserver une bande de prairie naturelle entre l'usine et la zone urbaine.

Dans un premier temps, cet espace sera décaissé afin d'installer une membrane en géotextile qui sera recouverte de remblais inertes de stabilisation. Le déblai sera conservé pour la remise en état finale.

Dans un second temps, à la fin du chantier, les remblais et la membrane seront évacués vers un centre de traitement agréé. La zone sera remblayée avec la terre d'origine. Une haie et un fossé seront implantés en bordure du site.

## Impact sur la ressource en eau

### Demande de complément :

#### - Moyens de maîtrise des besoins en eau

L'autorité environnementale recommande au porteur de projet d'actualiser l'analyse des ressources en eau et de préciser parmi les solutions à l'étude celles retenues en définitive.

### Réponse :

Le projet présente plusieurs solutions déjà mises en œuvre par la coopérative dans le but de maîtriser ses besoins en eau.

- *La réduction des consommations au sein du site :*

Depuis plus d'un an, la coopérative a créé un poste spécifique pour le suivi et l'amélioration de ses consommations d'eau et de ses rejets.

Cette méthodologie a permis de mettre en évidence plusieurs leviers d'actions visant à réduire les consommations d'eau.

Les réflexions se sont d'abord tournées vers la réduction des besoins en eau du process. Dans un second temps, elles se concentreront sur les possibilités de réemploi de l'eau déjà utilisée. Toute la difficulté de la démarche réside dans le fait de diminuer les besoins en eau sans impacter la qualité du process.

Des modifications ont déjà été apportées, tant sur U1 que sur U2, afin de réduire les consommations d'eau.

- *L'investissement dans une osmose inverse de meilleur rendement :*

L'équipement utilisé aujourd'hui est une installation temporaire possédant un rendement de 75 %.

Ayant validé la nécessité et l'efficacité d'un tel procédé, la coopérative a décidé d'investir dans une installation pérenne. La future osmose inverse est en cours de mise en place à l'usine. Elle possède un rendement de 90 % ce qui représente une réduction de 15 % du besoin en eau effectif du site par rapport à la situation actuelle.

- *La recherche d'un nouveau forage :*

Enfin, afin de pouvoir pallier une carence d'un des forages, la coopérative recherche activement un emplacement pour créer un nouveau forage. Différents sites potentiels ont été envisagés. La coopérative est actuellement en phase préalable de réalisation des essais de pompage pour valider la pertinence des sites prospectés.

## Effets sur le climat

### Demande de complément :

#### - Quotas CO<sub>2</sub>

L'autorité environnementale recommande de préciser les modalités d'attribution des quotas CO<sub>2</sub>, les quantités allouées avec la mise en fonctionnement de la nouvelle unité « U3 », et de quantifier la part d'énergie renouvelable en phase future d'exploitation et celle des émissions de gaz à effet de serre non compensée.

### Réponse :

Lors d'une modification importante de l'activité telle que l'implantation d'une nouvelle installation de séchage une attribution de quotas CO<sub>2</sub> supplémentaires peut être accordée.

Si tel est le cas à la suite de la demande de la coopérative, l'allocation de quotas supplémentaires sera validée par le ministère de la transition écologique et solidaire, puis par la communauté européenne. Elle sera entérinée dans un arrêté définissant les quantités de quotas de CO<sub>2</sub> attribués pour le projet.

La quantité allouée prévisionnelle peut être estimée à 9 000 tonnes/an, dégressifs et planifiés jusqu'en 2020.

#### ➤ La part d'énergie renouvelable

Aujourd'hui la chaudière biomasse (bois) est utilisée à sa capacité optimale avec le complément de 3 chaudières gaz qui totalisent 49,81 MW.

Le projet comprend la mise en place d'une chaudière gaz de 16,82 MW en remplacement de 2 chaudières « gaz ancienne génération » pour 18,99 MW. Le meilleur rendement de cette nouvelle chaudière permet d'obtenir plus de vapeur (énergie) pour une puissance moindre.

La part d'énergie renouvelable, calculée en fonction des puissances de chaudières, passera de 28% à 29%. Elle est légèrement supérieure même si le besoin en énergie avec le projet U3 est au final plus élevé.

Ainsi la coopérative maintient la part d'énergie renouvelable dans sa production d'énergie vapeur.

LISTE DES CHAUDIÈRES DU SITE			
Actuelle		Future	
Type	Puissance (MW)	Type	Puissance (MW)
Biomasse	14	Biomasse	14
Gaz U2a	16,82	Gaz U2a	16,82
Gaz U1a	10,44	Gaz U2b	16,82
Gaz U1b	8,55		
<b>TOTAL</b>	<b>49,81</b>	<b>TOTAL</b>	<b>47,64</b>